



Le CSE (en bref)

N°62

**SYNDICAT
UTILE et
DÉTERMINÉ !**

Réunion du 18 janvier 2024

Pour cette première réunion du CSE de 2024 l'ordre du jour était un peu plus court que de coutume, avec principalement des points d'informations, et peu de sujets « clivants » (ce qui nous change agréablement...).

Information sur la tarification BPCE Mutuelle 2024

La direction nous a présenté un document (consultable <ICI>) qui expose les évolutions tarifaires de BPCE-Mutuelle en 2024. La page 3 de ce document montre l'évolution des prestations et des cotisations pour le socle CGN santé de 2019 à 2024 (pour les prestations 2024 ce n'est qu'une estimation évidemment), d'où il ressort que sur la période l'augmentation moyenne annuelle des prestations (+3,99%) à celle des cotisations appelées (+2,29%).

Pour 2024, les cotisations vont augmenter de +4,9%, bien que contractuellement l'indexation sur le PMSS aurait dû entraîner une augmentation de 5,4% (voir les explications page 4). Par ailleurs **ce nouveau taux d'appel des cotisations ne prendra pas effet au 1er janvier 2024 mais seulement au 1er juillet 2024**. Donc, malgré une augmentation conséquente, le message est clairement : on ne s'en sort pas si mal par rapport aux autres assureurs...

Bonne nouvelle en revanche pour les régimes surcomplémentaire et supplémentaire : il n'y aura pas d'augmentation du taux de cotisation en 2024, même après les améliorations de prestations décidées en juin 2023, notamment pour l'orthodontie et l'appareillage (voir le tableau page 5).

Les pages 6 et 7 présentent les nouveaux tarifs au 1er janvier (inchangés, donc) et au 1er juillet 2024.

Information sur le sociétariat salarié BPCE-IT

Le Groupe BPCE a décidé d'élargir les possibilités d'investissement de tout ou partie de la prime d'intéressement 2024 aux parts sociales des établissements des Caisses d'Épargne, Banques Populaires et du Crédit Coopératif dans lesquelles les salarié-es possèdent un compte de dépôt.

Des avenants à nos accords PEE et Percol-I ont été signés récemment à BPCE-IT pour y inclure les modalités de ces nouvelles possibilités de placement.

Afin d'inciter les salarié-es à investir une partie de l'intéressement en parts sociales d'un des établissements éligibles, **le plafond de l'abondement par l'employeur des sommes issues de l'intéressement placées dans un PEE ou au Percol-I, actuellement de 2500€, sera porté à 2700€ en 2024.**

Pour cela il faudra détenir un compte de placement dans l'établissement choisi et investir au minimum **100€ en parts sociales**, les sommes ainsi versées étant bloquées 5 ans selon les règles du PEE/Percol-I (voir le document de présentation <ICI>).

A noter que cet abondement exceptionnel n'est prévu qu'en 2024; la direction n'a pas pu nous dire s'il serait reconduit en 2025, mais de toute façon cela nécessiterait alors un nouvel avenant aux accords PEE et Percol-I.

A noter aussi que, selon les établissements éligibles, les plafonds maximaux de détention de parts sociales, qui sont de 50 000€ pour les Caisses, sont très variables pour les Banques, et que **les salarié-es ayant déjà atteint ces plafonds ou l'atteignant suite à un placement supplémentaire en parts sociales bénéficieront aussi de l'abondement bonifié de 2700€.**

Tableau de bord du 4^{ème} trimestre 2024

Le document présenté par la direction (consultable <ICI>) montre une **hausse de l'effectif CDI de +5%** (+6% pour l'effectif total) sur l'année 2023. On note aussi une forte hausse des alternants (+20%) et une légère progression de la proportion de femmes qui atteint 20,8% à fin décembre 2023, ce qui est plutôt positif.

On ne sera pas surpris de voir **le taux de salarié-es au forfait en jour passer de 67% à 76% sur l'année**, vu les « incitations » mises en place par notre précédent DG que l'on sait (enveloppe part variable à 12% etc.) ...

Le taux d'absentéisme (3,9%) reste bien en deçà de celui du Groupe (6,5%).

Un élu s'est étonné que malgré la baisse programmée des effectifs externes, ceux-ci soient en hausse. La direction a annoncé qu'elle en ferait l'analyse lors d'un prochain point sur le déploiement du programme Dragonfly.

